

**BIBLIOTHÈQUE  
CANTONALE ET  
UNIVERSITAIRE  
BCU LAUSANNE**

**Comment  
déposer  
votre  
thèse  
de droit ?**



# Comment déposer votre thèse de droit ?

## Au guichet de la BCUL site Internef

Apporter ou faire livrer 15 exemplaires de la thèse contenant l'imprimatur à :  
Bibliothèque cantonale et universitaire - Lausanne, site Internef  
CH - 1015 Lausanne

## Au secrétariat de l'Ecole de droit

Apporter ou faire livrer 6 exemplaires de la thèse contenant l'imprimatur à :  
Ecole de Droit - UniL  
Secrétariat des étudiants  
Bâtiment Internef - 222  
CH - 1015 Lausanne

## Publication sur Serval

Le dépôt légal de la thèse s'effectue sous forme électronique sur Serval :  
<https://serval.unil.ch/>

Retrouver toutes les informations pratiques relatives au dépôt électronique sur le site de l'Ecole de droit et le wiki de la recherche :

<https://www.unil.ch/ecolededroit/fr/home/menuinst/enseignement/doctorat-droit/depot-electronique-des-theses.html>

<https://wiki.unil.ch/recherche/>

## Commande de grade

Effectuer votre commande de grade en ligne :  
<https://ed.unil.ch/pubauth/commande-grade>

## Pour toute demande de renseignements

Sur le site de la BCU Lausanne, consulter le Service questions/réponses, rubrique par sujet « Thèse » ou s'adresser à [theses@bcu.unil.ch](mailto:theses@bcu.unil.ch), tél. 021 692 48 25.